

**DÉCLARATION DU CHEF DE LA DÉLÉGATION
DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO,
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA
COOPÉRATION,**

Son Excellence Monsieur Basile IKOUEBÉ

**AU DÉBAT GÉNÉRAL DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION
ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

New York, 26 septembre 2011

Vérifier au prononcé

**Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Excellences, Mesdames et Messieurs,
Distingués délégués,**

J'ai l'honneur de prendre la parole à cette tribune au nom du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO.**

La semaine écoulée, nous avons participé à des réunions de haut niveau consacrées à des préoccupations majeures au cœur de l'action de l'ONU et des États-membres: maladies non transmissibles, situation en Libye; désertification, dégradation des sols et sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, commémoration du Dixième Anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Durban sur le racisme et la xénophobie, sûreté et sécurité nucléaires, terrorisme.

A l'évidence, les conclusions auxquelles nous sommes parvenus à l'issue de ces réunions reflètent, non seulement la volonté politique et l'engagement des États membres d'apporter des réponses collectives à ces préoccupations, mais confortent notre foi dans le multilatéralisme.

En chœur, nous avons salué l'avènement de la République du Sud Soudan, comme pour nous féliciter de l'aboutissement, après plusieurs années de patience, du long et laborieux processus de négociation qui a engendré ce 193^{ème} État membre des Nations Unies.

Tout en m'associant aux mots de chaleureuse bienvenue exprimés par les délégations qui m'ont précédé, je voudrais réitérer le soutien du Congo à ce jeune pays frère et souligner la volonté de mon gouvernement de développer avec lui d'étroites relations d'amitié et de coopération.

Monsieur le Président,

Depuis sa création, l'ONU s'est investie dans le dessein généreux de la libération des peuples encore sous le joug de la colonisation et de la domination. L'histoire des Nations Unies se confond avec l'émancipation des peuples. Le temps est venu de rendre justice aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Le Congo voudrait, à cet égard, fonder l'espoir de voir l'émergence d'un État palestinien souverain et maître de son destin au sein de cette grande famille universelle, dans des frontières sûres et garanties et vivant en paix aux côtés d'Israël, dans un esprit de bon voisinage et de coopération.

S'agissant particulièrement de la situation en Libye, notamment ses conséquences dans la sous-région, il nous faut convenir que le rétablissement de la paix et de la sécurité reste l'une des priorités. C'est pourquoi, je voudrais exprimer le soutien de mon gouvernement à la Mission d'Appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Le Congo, qui s'est investi aux côtés des autres États africains membres du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine dans la recherche d'une solution pacifique à la crise libyenne, exhorte les autorités du Conseil National de Transition (CNT) à tenir leurs engagements, notamment en ce qui concerne la préservation de l'unité nationale et l'implication de toutes les parties prenantes libyennes, sans exception aucune, pour la reconstruction du pays, la protection des étrangers et particulièrement des travailleurs migrants africains et l'ouverture d'un processus politique de sortie de crise inclusif.

Dans notre voisinage immédiat, en République Démocratique du Congo et au Cameroun où se tiendront dans quelques semaines des élections majeures, ma délégation forme le vœu de voir ces scrutins se dérouler sans heurt, dans la quiétude et la paix, pour renforcer l'enracinement de la démocratie et la stabilité politique.

L'intolérable situation de non-Etat en **Somalie** et la poursuite de la guerre civile depuis vingt ans, à laquelle s'ajoute une crise humanitaire sans précédent, interpellent une fois de plus la communauté internationale. Nous encourageons le Gouvernement Fédéral de Transition à poursuivre et à renforcer ses efforts de paix dans le cadre de l'Accord de Djibouti, avec tous les groupes désireux de coopérer et de renoncer à la violence armée. C'est ici le lieu de saluer l'action de l'AMISOM qui a permis notamment de sécuriser Mogadiscio.

Nous nous félicitons de l'élan de solidarité internationale en faveur de la Corne de l'Afrique. A l'unisson de cet élan, le Congo a apporté une contribution en faveur des victimes de la sécheresse en Somalie.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu placer **“le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques”** au centre du débat général.

Pour la prévention et le règlement des conflits, il s'agit en effet d'un outil indispensable qui a fait ses preuves en tout temps et sous toutes les latitudes.

L'expérience de la médiation en Afrique depuis les indépendances des Etats africains est riche d'enseignements sur le rôle de ce mécanisme dans le règlement de nombreuses crises internes ou de conflits interétatiques que nos pays ont connus. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) dans le passé y recourait de façon quasi systématique. Aujourd'hui, l'Union Africaine continue d'en expérimenter les vertus. Au-delà, la médiation s'inscrit dans la perspective de la culture et de la tradition africaines du dialogue. C'est en puisant à la source même de cette tradition que le Congo, grâce à une persévérante médiation, est parvenu à instaurer un dialogue interne productif qui lui a permis de surmonter des turbulences socio politiques des années 90.

Les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies consacrent l'obligation des Etats membres de rechercher dans tout différend, "la solution, avant tout, par

voie de négociation, d'enquête, de **médiation**, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix". Ces dispositions offrent ainsi de larges possibilités de choisir les moyens appropriés de règlement pacifique.

De nos jours et plus que jamais, la recherche de la paix par des voies négociées demeure le seul moyen susceptible de garantir une paix durable. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force ne devrait être envisagé qu'après avoir épuisé toutes les solutions politiques possibles.

Il en découle que le Conseil de sécurité devrait strictement circonscrire les conditions dans lesquelles le recours à la force est autorisé, pour éviter toute manipulation, tout dérapage.

Dans le même ordre d'idées, l'instrumentalisation de la justice internationale, devenue une arme politique visant particulièrement l'Afrique, traduit une dérive dangereuse qu'il faut corriger.

Monsieur le Président,

Au-delà du thème central, cette session se tient, comme les précédentes, à une période de notre histoire commune où l'ONU est résolument mobilisée autour des trois piliers de son action, à savoir, la paix et la sécurité internationales, le développement économique et le développement durable, ainsi que son pendant la protection de l'environnement et les droits de l'homme. Au regard de la conjugaison des défis anciens et nouveaux que l'ONU est appelée à relever, son adaptation aux nouvelles réalités de notre monde est devenue un impératif d'efficacité.

La réforme des Nations Unies est donc urgente. Elle doit se fonder sur des principes de démocratie, de justice, d'égalité.

La position de l'Union Africaine sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue dans cette enceinte. Cette réforme participera de la volonté de l'ensemble des Etats membres de faire de notre Organisation une institution porteuse des valeurs de modernité et ouverte sur l'avenir.

En effet, la place centrale des Nations Unies dans la conduite des affaires du monde, pour être effective et efficace, suppose que les Etats membres parviennent à réaliser une réforme qui rétablisse, d'abord, le rôle central de l'Assemblée générale en tant qu'organe délibérant le plus représentatif, et ensuite, favorise la participation d'un plus grand nombre de pays en développement au processus de prise de décisions.

La question de l'efficacité et de l'effectivité de la gouvernance des Nations Unies est aussi liée à celle de l'état de droit à l'échelon national et international. Nous saluons les efforts du Secrétaire Général dans son action qui appuie l'émergence de l'état de droit au niveau national et international. Cet objectif est aussi l'une des priorités de mon gouvernement.

Monsieur le Président,

Parmi les défis globaux identifiés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au Sommet du Millénaire en septembre 2000, figurent le développement durable et la protection de l'environnement. Celles-ci occupent une grande place dans les négociations multilatérales depuis plusieurs années et influencent la mise en œuvre des deux Conventions-cadre des Nations-Unies sur l'environnement.

Les causes du changement climatique, tout comme leurs conséquences sur la vie humaine et l'environnement, sont bien connues. Quelles que soient les justifications, la pollution de l'environnement résulte de l'action de l'homme. Devant cette situation, les négociations sur un accord post-Kyoto sur le climat devraient aboutir, nous l'espérons, à l'adoption, lors de la dix septième conférence sur le changement climatique qui va se tenir bientôt à Durban, d'un instrument international qui pourrait être ouvert à la signature à la Conférence de Rio+ 20.

En Afrique centrale, les pays du Bassin forestier du Congo se sont engagés, quant à eux, à gérer durablement leurs forêts à travers l'aménagement forestier durable, la conservation, la certification forestière, la lutte contre les coupes frauduleuses de bois, la bonne gouvernance forestière, la rationalisation progressive de l'industrie du bois et la mise en œuvre du processus REDD+. Il en résulte donc des taux de déforestation très bas, et cet effort devra se poursuivre. Cela constitue une contribution de l'Afrique Centrale à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre; effort que la communauté internationale devrait appuyer et encourager.

A l'initiative de la République du Congo, il s'est tenu à Brazzaville du 29 mai au 03 juin 2011, le premier Sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde. Ce Sommet qui a réuni les pays des bassins de l'Amazonie, de l'Asie du Sud-est et du Congo, a décidé de conclure un accord de coopération entre ces trois bassins forestiers tropicaux, avec l'appui des agences des Nations-Unies et d'autres partenaires. Cet accord devra être signé à Rio de Janeiro, en marge du Sommet mondial du développement durable en juin 2012.

A cet effet, je voudrais exprimer la reconnaissance du gouvernement congolais au Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-moon pour le soutien qu'il apporte personnellement à cette initiative.

Comme vous le savez, la conservation et la gestion durable des forêts nécessitent des moyens humains, matériels et financiers considérables dont ne disposent pas les pays forestiers en développement. Ces pays attendent désespérément le déblocage des fonds "Fast Start" que les pays développés ont annoncés à Copenhague et la concrétisation des sources financières innovantes, prévisibles et pérennes, arrêtées à Cancun, ainsi que le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

Monsieur le Président,

En évoquant ces enjeux climatiques et environnementaux, je ne puis m'empêcher d'avoir une pensée pour Madame Wangari Maathai qui nous a quittés hier. Je m'incline devant la mémoire de la première femme politique africaine « Prix Nobel de la Paix » dont le monde se souviendra comme une militante à l'avant-garde de la lutte pour la protection de l'environnement. Son engagement pour la reforestation et la restauration de la biodiversité lui a valu la reconnaissance des pays d'Afrique centrale qui l'ont désignée comme Ambassadrice de bonne volonté pour le Bassin forestier du Congo.

Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes condoléances les plus attristées au gouvernement et au peuple kenyans, ainsi qu'à la famille de l'Illustre Disparue.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Distingués délégués,**

Les événements qui se produisent dans le monde arabe sont pleins d'enseignements. Comme l'ont été les formidables changements qui ont bouleversé le paysage de l'Europe après la chute du mur de Berlin en 1989. Partout, l'hymne de la liberté et de la démocratie a été entonné. Nous savons que le renversement d'un régime politique ne confère pas nécessairement la liberté et la démocratie. Celles-ci se conquièrent et se nourrissent d'autres conquêtes. Le monde a changé et il nous faut nous rendre à l'évidence de ces nouveaux défis géopolitiques qui ont favorisé l'émergence de nouvelles forces sur la scène internationale. Ici à l'ONU prospère la libre expression. Que la démocratie ne s'arrête pas à son seuil. L'ONU doit être ce sanctuaire des constructeurs de l'avenir. Ainsi émergera un monde plus sûr, juste et prospère pour tous.

Je vous remercie.